

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Face aux moustiques et aux maladies qu'ils transmettent, protégeons-nous !

Comme chaque année, la France métropolitaine est entrée, au 1<sup>er</sup> mai, en période renforcée de surveillance des arboviroses (et ce jusqu'au 30 novembre). Face à la menace croissante des moustiques vecteurs de maladies (dengue, chikungunya, Zika, virus du Nil occidental), les autorités sanitaires font de la lutte contre ces maladies, une priorité de santé publique. Pour endiguer les risques de transmission locale, le dispositif de lutte antivectorielle est déployé, avec des mesures de contrôle ciblées.

#### Une année 2025 inédite, confirmant l'importance des mesures de prévention individuelle et collective

L'année 2025 a été marquée par un nombre sans précédent de cas de chikungunya recensés en métropole, avec 81 foyers de transmission locale et près de 809 cas autochtones identifiés. **Il s'agit du nombre le plus important de cas et de transmissions autochtones de chikungunya identifiés depuis la mise en place de la surveillance renforcée en 2006.** Concernant les cas importés en métropole, leur nombre s'explique notamment par l'épidémie survenue dans l'Océan Indien, en particulier à La Réunion.

Par ailleurs, 30 cas autochtones de dengue ont été identifiés en métropole et 60 cas confirmés d'infection par le virus du Nil Occidental (West-Nile) ont été enregistrés.

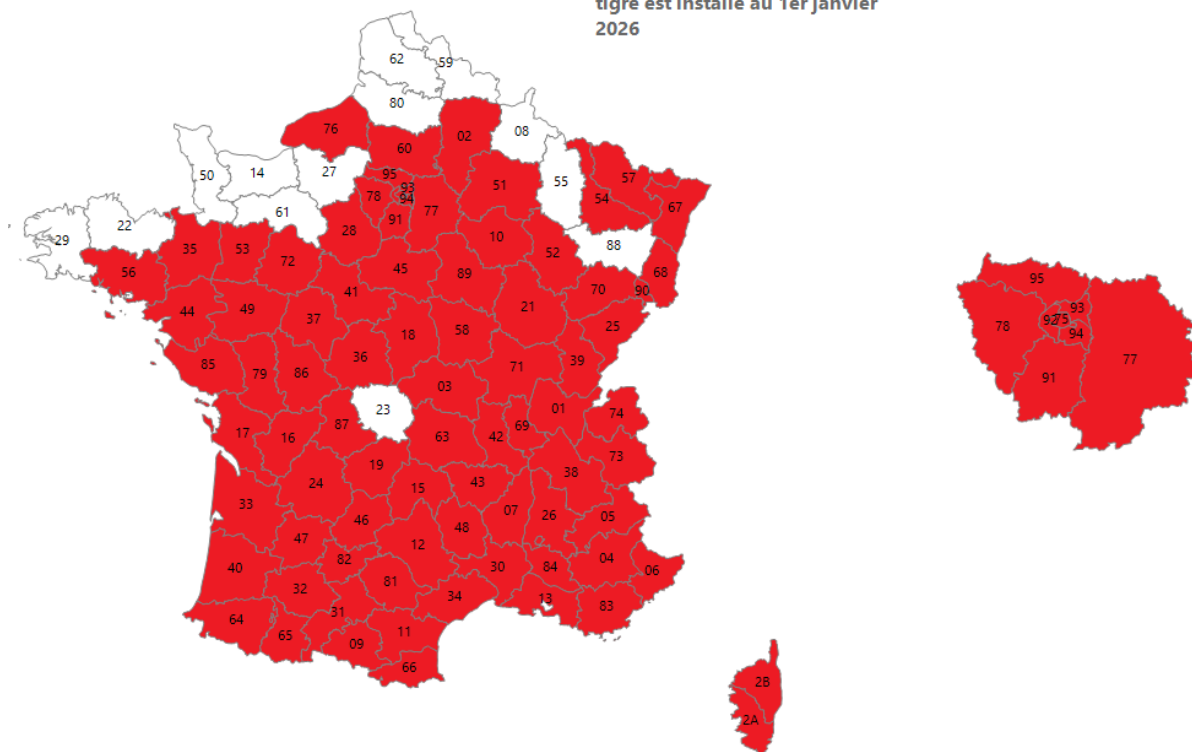
Enfin, pour la première fois, certaines régions ont signalé sur leur territoire des cas autochtones de chikungunya (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine) et de West Nile (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie).

Les professionnels de santé jouent un rôle essentiel dans la surveillance des arboviroses en France métropolitaine. Celle-ci repose sur le [dispositif des maladies à signalement obligatoire](#) (MSO) des cas importés ou autochtones documentés biologiquement, dont les formulaires Cerfa sont pour la première fois dématérialisés.

#### Les mesures de prévention sont d'autant plus essentielles que le moustique tigre est désormais implanté dans 83 départements métropolitains

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), détecté en métropole dès 2004, ne cesse de gagner du terrain, accroissant le risque de transmission de maladies parfois graves. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il a colonisé 83 des 96 départements métropolitains. Actif de mai à novembre, ce vecteur peut transmettre la dengue, le chikungunya ou encore Zika. Dans ce contexte, une mobilisation accrue du public et des professionnels de santé en faveur des mesures de prévention individuelles est essentielle pour limiter sa propagation.

France métropolitaine  
Départements où le moustique  
tigre est installé au 1er janvier  
2026



Source Ministère en charge de la santé, SI-LAV 2026

### La prévention est l'affaire de tous !

Face à la prolifération des moustiques et aux risques sanitaires associés, chacun peut agir au quotidien pour se protéger et limiter leur expansion :

- La suppression des eaux stagnantes (pots, bâches, gouttières, etc.) permet de limiter le développement des larves de moustique.
- Pour éviter les piqûres, il est conseillé d'adopter des gestes simples : porter des vêtements couvrants, utiliser des répulsifs et installer des moustiquaires (notamment sur les poussettes, sur les fenêtres et les portes).

En 2026, le risque d'importation et de propagation en métropole s'intensifie. Ces maladies circulent en effet activement à l'international – aux Amériques, en Asie du Sud-Est, en Afrique et dans le Pacifique – et des épidémies frappent actuellement les territoires d'Outre-mer. Les voyageurs à destination de ces zones sont appelés à une vigilance renforcée. En effet, une personne infectée lors d'un voyage en zone à risque peut, à son retour, contaminer un moustique qui, lui-même, risque d'infecter d'autres personnes. Ces nouveaux cas autochtones pourraient ainsi entraîner une épidémie sur le territoire métropolitain.

Renseignez-vous avant de partir, protégez-vous des piqûres pendant votre séjour et jusqu'à trois semaines après votre retour. Consultez rapidement un médecin en cas de symptômes (fièvre, douleurs, éruptions cutanées) en précisant votre voyage.

### Pour en savoir plus :

- [Bilan de la surveillance de la dengue, du chikungunya et de Zika en France hexagonale en 2025](#) Sur les territoires et pays à risque :

- Consultez les pages de conseils aux voyageurs du [site France Diplomatie](#) ou celles de l'[Institut Pasteur de Lille](#).
- Pour les territoires ultramarins, consultez le site internet de l'ARS concernée.
- [Les moustiques vecteurs de maladies](#)
- [Dengue, chikungunya, Zika, de la prévention au signalement](#)
- Pour les territoires ultramarins, consultez le site Internet de l'ARS concernée.

**Contacts presse :**

- Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées  
[alertes-presse@sante.gouv.fr](mailto:alertes-presse@sante.gouv.fr)
- Santé publique France  
[presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)